



VILLE DE

Nogent
sur-Oise

GRANDIR
S'OUVRIR
TRANSMETTRE

PROCÉDURE DE DEMANDE DES ASSOCIATIONS NOGENTAISES

Le 1^{er} janvier 2024

Les services « **Citoyenneté et Relations Institutionnelles** » et « **Sports** » sont vos interlocuteurs privilégiés pour toutes vos démarches auprès de la municipalité.

Ces services ont pour objectifs de **coordonner l'ensemble des actions** au niveau de la vie associative en recentrant toutes les demandes, d'**éviter la multiplication des sollicitations** auprès des services municipaux et de **permettre la valorisation des contributions de la Ville** auprès des associations.

Retrouvez ci-dessous la procédure à adopter **impérativement** pour les associations nogentaises qui souhaitent effectuer des demandes telles que la location de salles, de matériel, mais aussi les services en communication et autres, à l'aide **de fiches de demande**.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Transmission du dossier de demande comportant selon vos besoins :

- 1/ **Formulaire de demande des associations** comprenant la demande de réservation de salle (Château / Marché Couvert / Moustier) et la demande de matériel(s)
- 2/ **Formulaire demande en de travaux de communication**
- 3/ **Fiche d'ouverture d'un débit de boissons temporaire**

Service des Sports
03 44 66 30 15
03 44 66 30 14
sports@nogentsuroise.fr



ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Transmission du dossier de demande comportant selon vos besoins :

- 1/ **Formulaire de demande des associations** comprenant la demande de réservation de salle (Château / Marché Couvert / Moustier) et la demande de matériel(s)
- 2/ **Formulaire demande en de travaux de communication**
- 3/ **Fiche d'ouverture d'un débit de boissons temporaire**

Service Citoyenneté
et Relations Institutionnelles
Roxane Alarçon
03 44 31 33 10
r.alarcon@nogentsuroise.fr



Les dossiers incomplets ne seront pas traités

Après confirmation des services concernés de la faisabilité du projet, chaque demande sera étudiée et soumise à la validation des élus référents.



VALIDATION DES ÉLUS



RÉPONSE APPORTÉE À L'ASSOCIATION ET TRANSMISSION AUX SERVICES CONCERNÉS

Les associations devront prendre contact avec les services concernés.